LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260209-CC_2026_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois février à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-huit janvier deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Mickaël DABET, Monique LE CLÉZIO, Benoît LARVOR, Henri FLAGEUL, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Nadine OLLITRAULT, Joël FERRON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Éric ROBIN, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Patrick RAULT, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Nicole LE COUÉDIC, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à Nicole LE COUÉDIC), Dominique VIEL (pouvoir à Olivier RIVALLAN), Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Gérard DABOUDET (pouvoir à Michel ULMER), Roselyne ROCABOY (pouvoir à Arlette HINGANT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Philippe PRESSE (pouvoir à Odile LE STRAT), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Nadine OLLITRAULT), Henri DUROS (pouvoir à Joël FERRON), Isabelle GORÉ-CHAPEL (pouvoir à Michel ROUVRAIS), Marie-Thérèse PITHON (pouvoir à Éric ROBIN), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Yvon LE JAN), Christian LE RIGUIER (pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN), Maryline JAOUEN, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Xavier HAMON) ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Gwénaëlle KERVELLA, Daniel COGUIC, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD, Laurent BERTHO ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2026_05 PARTICIPATION AUX EMPLOIS ASSOCIATIFS

Pour l'année 2026, il est proposé que Loudéac communauté participe au financement des emplois associatifs conventionnés avec le Conseil Départemental comme suit :

Organisme	Domaine	Nombre d'EAL	Participation par emploi	Montant total 2025
ACSE	Sport	4	9 000 €	36 000 €
ASEC	Sport	2	9 000 €	18 000 €
Groupement d'employeurs Corlay-Guerlédan	Sport	2	9 000 €	18 000 €
Canoë Club du Lié	Sport	1	9 000 €	9 000 €
Club Nautique du Pays de Loudéac	Sport	1	9 000 €	9 000 €
Association Mené Forme	Sport	1	1 524 €	1 524 €
CAC SUD 22	Culture	4	9 000 €	36 000 €
ODCM	Culture	1	9 000 €	9 000 €
TOTAL		**16**		**136 524 €**

Pour rappel, l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. » La participation d'un élu membre d'une association peut donc entraîner l'annulation de la délibération illégale. La participation à une délibération comprend évidemment le vote mais également le simple fait de participer aux travaux préparatoires ou encore aux délibérations précédant le vote.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260209-CC_2026_05-DE

Les élus mentionnés ci-dessous, ne prennent pas part au vote pour les associations ou organismes au sein desquels ils siègent en Conseil d'Administration.

Yohann HERVO, Dominique VIEL (pouvoir à Olivier RIVALLAN), Benoît LARVOR, Gérard DABOUDET (pouvoir à Michel ULMER), Gérard MATHÉCADE, Isabelle LE BRIS et Guénaël CHOUPAUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De valider la participation 2026 de Loudéac communauté au titre des emplois associatifs locaux telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;
2. D'autoriser le Président à signer les conventions et avenants tripartites et à mandater les participations correspondantes.

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	40	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	11		
Pour :	51	Loudéac, le 3 février 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Loudéac communauté - Bretagne Centre

Date : 2026.02.06 15:06:49 +01'00'

Date : 2026.02.06 15:06:31 +01'00'